

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles
SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 12 avril 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	14	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Sarcelles
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 12 avril à 17h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la mairie de Coye-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 05/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 05/04/2022.

Présents : M. SABATIER Alain, M. FONTAINE Pascal, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. VARON Bernard, M. MANSOUX Michel, M. FALLOT Frédéric, M. BUISSON Jean-Michel, M. GAY Jean-Paul, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BRAULT Michel, M. COLLOBER Ernest, M. BRICHE Etienne.

Non compté ni parmi les présents ni parmi les votants : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO.

Suppléants : M. BRAULT MICHEL (de M. THERRY Eric), M. COLLOBER Ernest (de M. WHYTE Julien), M. BRICHE Etienne (de Mme LAURENT Catherine).

Excusés ayant donné procuration : M. KUDLA Dominique à M. DUPUIS Christophe, M. SOLER Patrick à M. BRICHE Etienne.

Excusés : M. DUPONT Bernard, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. THERRY Eric, M. GAUBOUR Jacques, M. WHYTE Julien, M. NIRO Eric, M. FABRE Jacques, M. BOUAFIA M'hamed, M. DREVILLE Gérard, M. BOUFFLET Pierre, M. PINSON François.

Absents : Mme LAURENT Catherine, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. GUEDON Eric, M. DELECLUSE Thibault, M. DAUER Ivan, Mme ODELIN. Annick.

Invités : Mme ISAY-MULLER Sabine, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud.

A été nommé secrétaire : M. FONTAINE Pascal

D2-04-2022 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 à L.1612-14 relatifs à l'arrêté des comptes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-20 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président du SIECCAO pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif présenté par le Président du SIECCAO et du Compte de Gestion établi par Monsieur le Comptable du Trésor ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Considérant que Monsieur Claude KRIEGUER, Président du SIECCAO, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Alain SABATIER, Vice-Président, pour le vote du Compte Administratif ;

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par Monsieur le Comptable du Trésor et adopté précédemment par le Comité Syndical ;

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20220412-CA2021-BF
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022

EXPOSE

Le Compte Administratif de l'année 2021, établi par l'Ordonnateur, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes qu'il a exécutées. Il doit être en stricte concordance avec le Compte de Gestion 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2021 ;
- **D'ARRETER** les résultats de l'exercice 2021, tels que résumés :

➤ **Exploitation 2021 :**

	Prévus (BP 2021)	Réalisés
Recettes	2 474 466,74 €	1 229 973,39 €
Dépenses	2 474 466,74 €	891 513,63 €
Résultat (excédent) : recettes - dépenses		338 459,76 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2020 au chapitre 002		1 094 991,74 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021		1 433 451,50 €

➤ **Investissement 2021 :**

	Prévu (BP 2021)	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	7 595 570,87 €	4 516 355,61 €	360 258,01 €
Dépenses	7 595 570,87 €	3 463 392,31 €	1 805 184,87 €
Résultat (excédent) : recettes - dépenses		1 052 963,30 €	
Auquel s'ajoute le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2020 au chapitre 001		1 297 659,51 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2021		2 350 622,81 €	

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 incluant les restes à réaliser	905 695,95 €
---	---------------------

Le résultat de clôture de la section d'investissement incluant les restes à réaliser, se calcule ainsi :

$2\,350\,622,81 - 1\,805\,184,87 + 360\,258,01 = 905\,695,95 \text{ €}.$

- **DE VOTER** le Compte Administratif 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 19/04/2022

Monsieur Claude KRIEGUER, Président du SIECCAO

Krieguer

Accusé de réception en préfecture 095-200092054-20220412-CA2021-BF Date de télétransmission : 25/04/2022 Date de réception préfecture : 25/04/2022
